

DATE : 20 mai 2021
CATÉGORIE : ASSURANCE

N° 2021-12

À : Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux, conseillers autonomes et comptes nationaux

OBJET : **Réduction des exigences d'appréciation des risques avec tests sans prélèvement de fluides pour les protections d'assurance vie allant jusqu'à 2 000 000 \$ (pour les âges assurés de 18 à 50 ans)**

À compter du 20 mai 2021, les exigences d'appréciation des risques de base pour les protections d'assurance vie allant jusqu'à 2 000 000 \$ pour les âges¹ de 18 à 50 ans ne comprendront plus le profil sanguin et la mesure des signes vitaux dans la plupart des cas¹. Il s'agit d'une amélioration considérable à notre processus d'appréciation des risques standard pour les produits d'assurance vie.

Les clients peuvent toujours demander les taux des catégories Privilégié et Élite sur les produits d'assurance temporaire Solution à compter de 1 000 001 \$. L'analyse des fluides est requise pour toutes les demandes de taux des catégories Privilégié et Élite.

Sommaire

- Les exigences d'appréciation des risques pour l'assurance vie consisteront en des analyses non médicales, et les analyses de fluides ne seront plus nécessaires pour les protections de 1 000 001 \$ à 2 000 000 \$ pour les personnes âgées de 18 ans à 50 ans (inclusivement).
- Ce changement s'applique à tous les produits d'assurance vie, y compris, AssurMax^{MD} et Optimax Patrimoine^{MD} et Série Solution, à moins qu'un taux d'une catégorie Privilégié ou Élite soit demandée*.
- **Aucun changement n'est apporté à nos taux de primes** (y compris les taux de primes Standard, Privilégié et Élite).

Important :

- L'Empire Vie exige une entrevue téléphonique sur les antécédents personnels, une mesure des signes vitaux (ou examen paramédical) et un profil sanguin pour les protections d'assurance vie à compter de :
 - 2 000 001 \$ pour les personnes âgées de 18 à 50 ans
 - 150 001 \$ pour les personnes âgées de 51 à 55 ans
 - 100 000 \$ pour les personnes âgées de 56 à 60 ans
 - Tous les montants pour les personnes âgées de 61 ans ou plus*Une hausse provisoire des limites pour les propositions sans déclaration médicale s'applique aux personnes à assurer âgées de plus de 50 ans pendant la pandémie de COVID-19 (voir ci-dessous).*

Pour être en mesure d'offrir cette amélioration, l'Empire Vie a mis au point des techniques d'appréciation des risques avancées qui améliorent l'expérience des clients, et ce, sans devoir changer ses taux de primes.

* Conformément à notre processus habituel d'appréciation des risques pour les nouvelles propositions, nous pourrions demander des exigences d'appréciation des risques additionnelles selon l'information contenue dans la proposition.

De plus, nous sélectionnerons de façon aléatoire ou au moyen de nos algorithmes d'analyse prédictive un certain nombre de nouvelles propositions afin d'obtenir des exigences d'appréciation des risques additionnelles (y compris une analyse des fluides). Nous pourrions ainsi demander des exigences d'appréciation des risques supplémentaires en ce qui concerne toute proposition d'assurance vie pour une protection de 500 000 \$ à 2 000 000 \$ dont la personne à assurer est âgée de 18 à 50 ans.

¹ Selon l'âge tarifé (au plus proche anniversaire)

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Taux Privilégié et Élite facultatifs offerts à compter de 1 000 001 \$

- Nous n'apportons aucun changement à nos exigences d'appréciation des risques pour les taux Privilégié et Élite des produits Solution 10^{MD}, Solution 20^{MD}, Solution 25^{MC} et Solution 30^{MD}, dont les taux sont offerts à compter d'un montant de protection de 1 000 001 \$ pour tous les âges.
- Les clients peuvent demander les taux des catégories Privilégié et Élite et les personnes assurées devront se soumettre à une analyse des fluides, ou peuvent choisir de demander la catégorie Standard sans analyse des fluides pour un capital assuré entre 1 000 001 \$ et 2 000 000 \$.

Règles de transition

Les **nouvelles** exigences d'appréciation des risques décrites dans la présente circulaire d'information s'appliqueront aux propositions d'assurance vie reçues à compter du 20 mai 2021. Vous pouvez consulter les exigences d'appréciation des risques au www.empire.ca/fr/advisor/support/underwriting.

Le tableau des âges et des montants en vigueur à la date de soumission de la proposition s'appliquera aux propositions d'assurance vie en suspens ou en traitement en date du 20 mai 2021. Toutes les propositions d'assurance vie rouvertes après le 20 mai 2021 suivront les nouvelles exigences d'appréciation des risques.

Programme d'échange d'assurance temporaire : la même catégorie de risque s'appliquera à la nouvelle protection Solution 20, Solution 25 ou Solution 30 pour une demande d'échange soumise à compter du 20 mai 2021 d'une protection Solution 10 émise avec une catégorie de risque Privilégié ou Élite, sous réserve que le nouveau montant de protection soit d'au moins 500 000 \$. Veuillez consulter la foire aux questions pour plus de détails.

Logiciel d'illustrations

Nous incluons ce changement dans la nouvelle version d'Envision 12.2 qui sera lancée le 20 mai 2021.

Soutien aux ventes

Nous avons également mis à jour notre matériel de vente (y compris une foire aux questions). Vous y aurez accès sur nos sites Web à l'intention des conseillers à compter du 20 mai 2021. N'hésitez pas à communiquer avec votre représentant ou représentante des ventes de l'Empire Vie ou avec notre équipe du centre de ventes au 1 866 894-6182 ou par courriel à centredeventes@empire.ca si vous avez des questions.

Limites temporaires pour l'appréciation des risques pendant la pandémie de COVID-19

Jusqu'à nouvel ordre, l'Empire Vie continuera d'appliquer ses limites temporaires pour l'appréciation des risques comme décrites ci-dessous autant pour les produits d'assurance vie que d'assurance maladies graves.

Assurance vie : nous continuerons à appliquer les lignes directrices concernant les limites pour les propositions sans déclaration médicale pour les personnes à assurer :

- de 51 à 60 ans : jusqu'à 300 000 \$
- de 61 à 70 ans : jusqu'à 99 999 \$ – seule l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels est requise
- de 71 et plus : les exigences d'appréciation des risques habituelles s'appliquent (c'est-à-dire l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels, mesure des signes vitaux et pression artérielle)

Assurance maladies graves : nous continuerons d'appliquer les lignes directrices concernant les limites pour les propositions sans déclaration médicale pour les personnes à assurer :

- de 18 à 40 ans : jusqu'à 250 000 \$
- de 41 à 50 ans : jusqu'à 99 999 \$
- de 51 ans et plus : les exigences d'appréciation des risques habituelles s'appliquent (c'est-à-dire l'entrevue téléphonique sur les antécédents personnels, mesure des signes vitaux et pression artérielle)

Compétence

David Zhu, directeur, Marketing des produits d'assurance

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS